CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO **E-E59446** **VALABLE JUSQU'AU** **15/04/2024**

ÉDITÉ LE **20/03/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1921
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/11/2004
Capital : 108 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DOUAI CEDEX 56B28

Siret : **685 620 288** **00074**

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 00 124

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 206520A1247001/001 556707/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 290594

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **NORMAND CONSTRUCTION SAS**

P.A. DE CAMBRAI CANTIMPRÉ
RUE DU CHAMP DE TIR
59400 CAMBRAI

Téléphone : 03 27 81 23 84 **Fax :** 03 27 81 03 04
Portable :

Site Internet : normand-construction.com
E-mail : secretariat@normand-construction.com

Responsabilité légale :
VANESSE JEROME PRÉSIDENT

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	08/01/2020
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	08/01/2020
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	08/01/2020
3813	Parois en bardages complexes (Technicité supérieure) Mention RGE	16/04/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT
Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT
AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.